

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 16.10.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** Ammonium nitrate
- **Code du produit:** 9993039
- **No CAS:**
6484-52-2
- **Numéro CE:**
229-347-8
- **Numéro d'enregistrement** 01-2119490981-27-xxxx
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Emploi de la substance / de la préparation** Produits chimiques pour laboratoires
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
CONATEX SARL
7 rue Poincaré - Bât.B
57200 Sarreguemines - France
Téléphone: +33 (0)3 68 78 13 56
Fax: +33 (0)3 68 78 13 57
Adresse e-mail: info@conatex.fr
- **Service chargé des renseignements:** Département de la sécurité des produits
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence**
France : Numéro d'appel I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 ou 112 (24/24h)
Belgique, Luxembourg, Suisse: 112 (24/24h)
Pour des renseignements techniques, pendant les horaires d'ouverture : +33 (0)3 68 78 13 56

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS03 flamme au-dessus d'un cercle

Ox. Sol. 3 H272 Peut aggraver un incendie; comburant.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Indications complémentaires:** Réservé aux utilisateurs professionnels.

- **2.2 Éléments d'étiquetage**
- **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
La substance est classifiée et étiquetée selon le règlement CLP.
- **Pictogrammes de danger**



GHS03 GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 16.10.2023

Nom du produit: Ammonium nitrate

(suite de la page 1)

· Conseils de prudence

- P210** Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
- P280** Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive.
- P305+P351+P338** EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P371+P380+P375** En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.
- P501** Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Indications complémentaires:

Le produit contient: Précurseurs d'explosifs faisant l'objet de restrictions. Mise à disposition, introduction, détention et utilisation selon règlement (UE) 2019/1148, article 5(1) et (3).

· 2.3 Autres dangers

Les produits chimiques présentent en principe des risques particuliers. Ils ne doivent donc être manipulés qu'avec le soin nécessaire par un personnel formé à cet effet.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.1 Substances**· No CAS Désignation**

6484-52-2 nitrate d'ammonium

· Code(s) d'identification**· Numéro CE:** 229-347-8

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation:

Veiller à ce que l'air soit frais. Consulter un médecin en cas d'apparition de troubles ou de doute.

· Après contact avec la peau:

Rincer/doucher la peau à l'eau.

Consulter un médecin en cas d'apparition de troubles ou de doute.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Enlever les lentilles de contact.

· Après ingestion:

Rincer la bouche.

Consulter un médecin en cas de malaise.

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Diarrhée

Nausées

Irritation

· 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 16.10.2023

Nom du produit: Ammonium nitrate

(suite de la page 2)

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Eau, mousse, mousse résistant à l'alcool, poudre sèche, poudre ABC
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
En cas d'incendie, il peut y avoir
Oxydes d'azote (NOx)
Ammoniac
Propriétés comburantes.
- **5.3 Conseils aux pompiers** Combattre l'incendie avec les précautions d'usage à une distance raisonnable.
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
- **Autres indications** Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Éviter la formation de poussière.
Ne pas respirer les poussières. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Tenir les personnes non protégées à l'écart.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Couvrir les canalisations.
Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Recueillir par moyen mécanique.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Produits de combustion dangereux : voir section 5.
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Matières incompatibles : voir section 10.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Éviter la formation de poussière.
Les formations de poussière qui ne peuvent être évitées doivent être régulièrement ramassées.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Empêcher impérativement tout mélange avec des substances inflammables.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Conserver dans un endroit sec.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Le produit est hygroscopique.
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Température de stockage recommandée:** +15 - +25°C
- **Classe de stockage:** 5.1 C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 16.10.2023

Nom du produit: Ammonium nitrate

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances présentant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail: Néant

DNEL

6484-52-2 nitrate d'ammonium

Dermique	Chronique - effets systémiques	5,12 mg/kg (travailleur (industriel))
Inhalatoire	chronique - effets systémiques	36 mg/m ³ (homme)

PNEC

6484-52-2 nitrate d'ammonium

- 18 mg/L (station d'épuration)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire: Protection respiratoire nécessaire en cas de présence de poussières.

Protection des mains:



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage



Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans les égouts ou dans les eaux de surface et souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique

Solide

Couleur:

Incolore

Odeur:

Inodore

Seuil olfactif:

Non déterminé.

Point de fusion/point de congélation:

170 °C

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

210 °C

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 16.10.2023

Nom du produit: Ammonium nitrate

(suite de la page 4)

· Inflammabilité	La substance n'est pas inflammable.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	
· Inférieure:	non applicable
· Supérieure:	non applicable
· Point d'éclair	Non applicable.
· Température d'auto-inflammation	Aucune information disponible.
· Température de décomposition:	Non déterminé
· pH	Non applicable.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	Non applicable.
· Dynamique:	Non applicable.
· Solubilité	
· l'eau à 20 °C:	1183 g/l
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non applicable.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	1,72 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.
· Masse volumique:	700 kg/m ³
· Densité de vapeur:	Non applicable.
· Caractéristiques des particules	
· Voir point 3.	

· **9.2 Autres informations**

· Aspect:	
· Forme:	Cristalline
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Aucune information disponible.
· Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
· Masse moléculaire	80,04 g/mol
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non applicable.

· **Informations concernant les classes de danger physique**

· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	néant
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 16.10.2023

Nom du produit: Ammonium nitrate

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Favorise l'incendie
- **10.2 Stabilité chimique**
Décomposition possible en cas d'exposition prolongée à la lumière.
Solide hygroscopique
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réaction exothermique avec :
Bases
Acides
Oxydants
Risque d'inflammation avec :
Nitrites
Métaux
Phosphore
Acide acétique
Réaction violente avec :
Métaux alcalins, ammoniac, composés d'ammonium, matériaux combustibles, carbure, chlorates, esters, hydrocarbures, poudre métallique, composé nitro, substances organiques, perchlorates, agents réducteurs, soufre, permanganèse
=> risque d'explosion
- **10.4 Conditions à éviter**
Protéger de la chaleur.
Rayonnement UV/lumière solaire
Exposition à l'humidité.
La décomposition se produit à partir de températures de :
>180 °C
- **10.5 Matières incompatibles:** matériaux inflammables
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Produits de combustion dangereux : voir section 5.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

6484-52-2 nitrate d'ammonium

Oral	LD50	2.217 mg/kg (rat)
------	------	-------------------

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:** -

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 16.10.2023

Nom du produit: Ammonium nitrate

(suite de la page 6)

- **Sensibilisation** Aucune information disponible.
- **11.2 Informations sur les autres dangers**
- **Propriétés perturbant le système endocrinien**

la substance n'est pas comprise

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité** Aucune information disponible.
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**
Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.
- **12.7 Autres effets néfastes** Danger pour l'eau potable.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (classification selon liste): peu polluant

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
Ce produit et son récipient doivent être éliminés comme des déchets dangereux. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
à l'endroit indiqué.
- **Recommandation:** Ne pas rejeter à l'égout.
- **Catalogue européen des déchets**
L'attribution des numéros de code de déchets/des désignations de déchets doit être effectuée conformément à l'OCEC, en fonction des branches et des processus.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Les déchets doivent être triés de manière à pouvoir être traités séparément par les installations de gestion des déchets municipales ou nationales.
peuvent être traités. Veuillez vous référer aux réglementations nationales ou régionales en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1942
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 1942 NITRATE D'AMMONIUM
- **IMDG, IATA** AMMONIUM NITRATE

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 16.10.2023

Nom du produit: Ammonium nitrate

(suite de la page 7)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· ADR, IMDG, IATA



· Classe

5.1 Matières comburantes.

· Étiquette

5.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· ADR, IMDG, IATA

III

· 14.5 Dangers pour l'environnement

Non applicable.

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Matières comburantes.

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 50

· No EMS:

F-H,S-Q

· Segregation groups

(SGG2) Ammonium compounds

· Stowage Category

E

· Stowage Code

SW1 Protected from sources of heat.

SW14 Category A only if the special stowage provisions of 7.4.1.4 and 7.6.2.8.4 are complied with
SW23 When transported in BK3 bulk container, see 7.6.2.12 and 7.7.3.9.

· Segregation Code

SG16 Stow "separated from" class 4.1

SG42 Stow "separated from" SGG3-bromates.

SG45 Stow "separated from" SGG4-chlorates.

SG47 Stow "separated from" SGG5-chlorites.

SG48 Stow "separated from" combustible material (particularly liquids). Combustible material does not include packing materials or dunnage.

SG51 Stow "separated from" SGG8-hypochlorites

SG56 Stow "separated from" SGG12-nitrites

SG58 Stow "separated from" SGG13-perchlorates

SG59 Stow "separated from" SGG14-permanganates

SG61 Stow "separated from" SGG15-powdered metals

· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

· Indications complémentaires de transport:

· ADR

· Quantités limitées (LQ)

5 kg

· Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 g

Quantité maximale nette par emballage extérieur:

1000 g

· Catégorie de transport

3

· Code de restriction en tunnels

E

· "Règlement type" de l'ONU:

UN 1942 NITRATE D'AMMONIUM, 5.1, III

FR

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 19.10.2023 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 16.10.2023

Nom du produit: Ammonium nitrate

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

· 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I la substance n'est pas comprise
- Catégorie SEVESO P8 LIQUIDES ET SOLIDES COMBURANTS
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 50 t
- Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 200 t
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 65

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

la substance n'est pas comprise

· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

· Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Valeur limite: >45,7 %, Pas d'octroi de licence autorisé

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

la substance n'est pas comprise

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

la substance n'est pas comprise

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

la substance n'est pas comprise

· Prescriptions nationales:

- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes selon le règlement REACH CE n° 1907/2006, art.57, au-delà de la limite légale de concentration de > 0,1%(W/W).
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- Service établissant la fiche technique: Produktionsleitung (ORG Laborchemie GmbH)
- Contact: Frau Rösing (ORG Laborchemie GmbH)
- Numéro de la version précédente: 3

· Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Ox. Sol. 3: Matières solides comburantes – Catégorie 3

Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2